



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOÛT 2014

Date de convocation du conseil municipal : le 11 août 2014

Présents : Yves GENEVOIS, Sylvie OLLIVIER, André BONSIGNORE, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU, Marianne MICHEL et Mikaël THOMAS

Absents ou excusés : Marc ARNAUD, Jean-Luc BASSET, Pierre-Emmanuel JACQUEMET et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Marc ARNAUD à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Mikaël THOMAS

**Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :**

[www.mairie-de-vaujany.fr](http://www.mairie-de-vaujany.fr)

- Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 11 juillet 2014.
- Le Conseil approuve le protocole d'accord et fixe l'indemnité transactionnelle à 200 000.00 € HT attribué au groupement d'entreprises solidaires EIFFAGE CONSTRUCTION ISERE et EIFFAGE TP attributaires du lot n°2 « Gros œuvre – Charpente métallique – Isolation et étanchéité d'ouvrages enterrés », pour la construction du Pôle sports loisirs.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché de transport public de personnes entre Vaujany et Bourg d'Oisans pour la saison d'hiver 2014/2015 et la saison d'été 2015, renouvelable une fois, à la SEM VFD - 22 avenue Doyen Louis Weil - BP 406 - 38017 GRENOBLE CEDEX 1.
- Le Conseil approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Vaujany et le SIEPAVEO pour la réalisation d'une rampe d'accès à la gare intermédiaire du Téléphérique du Dôme des Rousses et accepte que le SIEPAVEO soit maître d'ouvrage unique.
- Le Conseil approuve l'avenant n°2 au marché relatif à l'organisation des sorties et séjours culturels de la Commune pour l'année 2014 aux Autocars et Transports GRINDLER.
- Le Conseil approuve le renouvellement de la convention de gestion du Centre Estival du Collet situé à la Villette confiée à Mme Charlotte GONON pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2015.
- Le Conseil décide de ne pas renouveler la convention de gestion du café-bar-brasserie sis Pôle sports loisirs avec la SARL S'IAM VBD, de donner congé à cette dernière selon les dispositions prévues à la convention.
- Le Conseil autorise M. le Maire à lancer un appel à candidature pour la gestion du café-bar-brasserie sis Pôle Sports Loisirs sous la forme d'une convention d'occupation du domaine public afin de trouver un nouveau gérant
- Le Conseil décide d'appliquer des modalités de mise en œuvre de la taxe de séjour pour l'année 2014 identiques à celle délibérées en 2013 et dit que la taxe de séjour 2014 sera perçue au 31 octobre 2014.
- Le Conseil approuve l'avenant au contrat de financement Souplesse signé le 16 avril 2002 auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes relatif à la modification du préavis de remboursements anticipés provisoire.
- Le Conseil approuve l'avenant aux contrats de financement du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes IENA PREFI signé le 26 juin 2009, n°010036 signé le 10 mai 2001 et n°000049 signé le 06 juin 2000 relatif à la modification du préavis de remboursements anticipés temporaires ainsi que de la clause de cession des prêts.
- Le Conseil décide de solliciter auprès de Monsieur le Préfet le renouvellement du classement de la Commune de VAUJANY en qualité de « Commune touristique ».

- Le Conseil approuve la demande d'indemnisation de Madame Nadine BASSET pour un montant de 4 000.00 € net pour l'utilisation pendant 2 ans des parcelles F422, F423 ainsi que de la servitude privée le long de la parcelle F501 pour un montant de 1 000.00 € net.
- Le Conseil décide de céder la parcelle F 199 d'une contenance d'environ 1 694 m<sup>2</sup> située au Rochas au prix de 280 € le m<sup>2</sup> minimum et de procéder à un appel à candidatures dans la perspective de cette vente.
- Le Conseil autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles ainsi que des agents non-titulaires à titre occasionnel ou saisonnier.
- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à recourir au service remplacement du Centre de Gestion de l'Isère afin de respecter le maintien du service public.
- Le Conseil crée un poste d'Auxiliaire de puériculture à temps complet pour une période d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité.
- Le Conseil décide de faire évoluer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, le temps de travail de l'Adjoint d'Animation lié aux fonctions d'accompagnateur scolaire à 17h hebdomadaires.
- Le Conseil décide de recruter Mme Amandine POULET en tant qu'Apprenti dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> année du BTS Economie Sociale et Familiale du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 mai 2015.
- Le Conseil approuve le nouveau tarif « invité » à 0 € pour les spectacles au Pôle Sports Loisirs.
- Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme municipal réuni le 2 août 2014.
- Le Conseil prend acte du rapport d'activités de la Mission Locale Sud Isère ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes durant l'année 2013.

Le Maire,

Yves GENEVOIS

